

**Contrôle sanitaire des  
EAUX DESTINÉES A LA CONSOMMATION HUMAINE**

Affaire suivie par :  
SECTEUR B - DD28- 02-38-77-33-78

[résultats à afficher en mairie](#)

**Destinataire(s)**

MONSIEUR LE PRESIDENT - S.Y.A.E.P.R.A.S.  
MONSIEUR LE PRESIDENT - COMMUNAUTE COM COEUR DE BEAUCE  
MONSIEUR LE PRESIDENT - COM COM PORTES EURELIENNES IF REGIE  
MONSIEUR LE PRESIDENT - CHARTRES METROPOLE  
MONSIEUR LE MAIRE - MAIRIE DE SAINVILLE  
MONSIEUR LE MAIRE - MAIRIE DE MORAINVILLE  
MONSIEUR LE MAIRE - MAIRIE DE MAISONS  
MONSIEUR LE MAIRE - MAIRIE DE LETHUIN  
MONSIEUR LE MAIRE - MAIRIE DE LA CHAPELLE D'AUNAINVILLE  
MONSIEUR LE DIRECTEUR - VEOLIA EAU - CIE GENERALE DES EAUX  
MONSIEUR LE DIRECTEUR - SOCIETE AQUALTER EXPLOITATION  
MADAME LE MAIRE - MAIRIE DE MONDONVILLE ST JEAN  
MADAME LE MAIRE - MAIRIE DE DENONVILLE

La synthèse annuelle 2021 de la qualité de l'eau par commune (infofacture) est disponible au lien suivant :  
<https://www.centre-val-de-loire.ars.sante.fr/qualite-de-leau-potable-synthese-annuelle-par-commune-info-facture> et ci-après les résultats des analyses effectuées sur l'échantillon prélevé, dans le cadre du contrôle sanitaire, sur l'unité de gestion de :

**S.Y.A.E.P.R.A.S. REGION AUNEAU SUD**

<b>Prélèvement</b>	<b>00119983</b>	<b>Commune</b>	<b>SAINVILLE</b>
<b>Unité de gestion</b>	0343 S.Y.A.E.P.R.A.S. REGION AUNEAU SUD	<b>Prélevé le :</b>	<b>jeudi 13 juillet 2023 à 13h04</b>
<b>Installation</b>	TTP 001483 SIAEPRAS-LE BOIS DES SAULES	<b>par :</b>	SS
<b>Point de surveillance</b>	P 0000003140 STATION BOIS DES SAULES	<b>Type visite :</b>	P1
<b>Localisation exacte</b>	ROBINET DISTRIBUTION APT APBAC		

**Mesures de terrain**

Température de l'eau  
pH

Résultats	Limites de qualité		Références de qualité	
	inférieure	supérieure	inférieure	supérieure
14.9 °C				25.00
7.4 unité pH			6.50	9.00

**Analyses laboratoire**

Analyse effectuée par : LABORATOIRE SANTE ENVIRONNEMENT HYGIENE DE LYON (CARSO-LSEHL) 6901  
Type de l'analyse : 28X Code SISE de l'analyse : 00125916 Référence laboratoire : LSE2307-55019

**OLIGO-ELEMENTS ET MICROPOLLUANTS M.**

Sélénium	<b>33</b>	µg/L		20.00		
----------	-----------	------	--	-------	--	--

**DIVERS MINÉRAUX**

Perchlorate	4.09	µg/L				
-------------	------	------	--	--	--	--

**Conclusion sanitaire ( Prélèvement N° : 00119983)**

Le recontrôle montre, à nouveau, une eau de qualité chimique non conforme du fait d'une teneur en sélénium supérieure à la limite de qualité de 20 µg/l. L'usage de compléments alimentaires à base de sélénium doit être proscrit lorsque l'eau de distribution est régulièrement consommée. En raison du dépassement ponctuel du seuil de 30 µg/l, il est déconseillé aux enfants de moins de 4 ans de consommer cette eau, conformément à l'avis de l'ANSES. Il a été demandé de mettre en œuvre dans les meilleurs délais des mesures visant à diminuer cette concentration de manière pérenne. On observe également une teneur en perchlorates supérieure au seuil de 4 µg/l. Pas de restriction supplémentaire à celle concernant le sélénium.

Chartres, le 24 novembre 2023

P/le Préfet,  
P/ le directeur départemental,  
l'Adjoint au Directeur  
Départemental,  
Responsable du DSEDS

signé :

Jean-Marc DI GUARDIA